

**Association
Treffieux Histoire
et Patrimoine**

**Reproduction en fac similé
des articles à caractère historique**

parus dans le

**Bulletin municipal de Treffieux
de 1983 à 2013**

Présentation

Le Bulletin municipal a consacré un assez grand nombre d'articles pour évoquer le passé de la commune. La première source est constituée par les notes de Pierre Prosper Huet, curé de Treffieux de 1724 à 1757. Notre association en prépare une présentation complète. Ces articles, avec quelques autres, sont rédigés par Jean Garçon, qui a été l'historien local « officiel » pendant les années 1980. Sa collaboration s'est en effet arrêtée au début des années 1990.

Par la suite, on trouve quelques articles ou reproductions de documents à partir de l'année 1998, dont un long article de René Philippot sur le moulin de la Fleuriais en juillet 2011.

Les articles publiés depuis avril 2014 font l'objet d'une reproduction dans un autre document.

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE LOCALE

En l'an 1751 (voici 232 ans) le Recteur de Treffieux -Pierre Prosper HUET- après avoir porté sur le registre paroissial les baptêmes-fiançailles-mariages et sépultures de l'année ajoutait la courte note qui suit :

"Dans la nuit du quatorze au quinze de Mars dite année, il s'est levé une tempeste si horrible et un tremblement de terre, que la tempeste a renversé en cette paroisse et déraciné plus de trois cent arbres, tant pommiers, chesnes et chastaniers. Et pendant tout le cours de l'année il a fait des pluies continuelles qui ont totalement emporté nostre pont, ruiné les blés. De sorte qu'on n'en a passerré le tiers qu'on avait coûtume de cueillir.

Des gelées qui dans le païs vignoble ont ruiné les vignes et mes chataignes, et les ont rendu si verds qu'ils n'avaient point de qualité, et les ont pourtant mis hors de prix.

HUET Recteur.

Ce qu'étaient les " dixmes " à Treffieux, avant 1789.

Au 17^{ème} et au 18^{ème} siècles, les pouvoirs spirituel et temporel étaient intimement liés.

Les recteurs percevaient sur les revenus de leurs paroissiens des "dixmes". Celles-ci n'étaient pas forcément la dixième partie des récoltes (voir ci-dessous). Elles étaient collectées pour le compte du recteur par des personnages appelés "décimateurs".

Ces dixmes en nature pouvaient être converties en une rente fixe versée au recteur par les décimateurs (portion congrue).

Les décimateurs n'étaient pas tenus d'accepter cette conversion, mais ils devaient alors abandonner la perception des dixmes.

Le recteur devait alors intervenir directement auprès de ses paroissiens débiteurs des dixmes.

Extrait des Registres paroissiaux de Treffieux - année 1728.

" Brevet de visite de la paroisse de Treffieux, présenté à Monseigneur Illustrissime et Révérendissime Turpin Crissé de Sansay Evêque de Nantes dans le cours de sa visite faite à Saint-Vincent des Landes le dix neuf avril mil sept cent vingt huit.

Recteur : Messire Pierre Prosper Huet, originaire de Dinan - Diocèse de St Malo - pourvu à Rome le 17 mars 1724.

Le dit recteur a déclaré que sa cure contient environ trois cents communions - que le revenu consiste en ses dixmes - qu'il est seul décimateur en toute sa paroisse, et dixme partout au trente trois, c'est à dire qu'il perçoit la trente et troisième gerbe de blé, froment et blé noir, orge, et la trente et troisième poignée de lin; à l'exception de la métairie de La Vediais où il dixme au quinze, c'est à dire où il prend la quinzième, le fief des Jouharais où il prend la onzième - Les Domaines de la Pommerais, la Trousserie, et la moitié de Pré Clos où il prend la treizième dixme.

Il n'a point connaissance que sa cure ait été affermée. Mais elle ne peut valoir que cent écus, car Messire Jan Peslerbe, précédent recteur, ayant fait assigner au Présidial de Nantes Messire Samuel Devay, Seigneur de La Fleuriais, qui possédait alors la dixme du Jouharais, et le sieur Monnier, qui comme chapelain du petit Peret en Nozai, possédait les dixmes de la Pommerais, Trousserie et Pré Clos, à luy payer la portion congrue de cent écus, à proportion de ce que chacun d'eux percevait de dixmes, conformément à la Déclaration du Roy du mois de Janvier 1686.

Les dits Devay et Monnier furent condamnés par sentence du dit Présidial, le 11 août 1692 à opter. Ils aimèrent mieux luy abandonner les dixmes qu'ils percevaient, que de luy payer la portion congrue. Depuis ce temps-là les recteurs sont en possession de percevoir les dixmes dans toute la paroisse selon la quotité cy - dessus expliquée.

Et dit que pour raison d'icelle il était obligé à l'administration des sacrements, à faire ou faire faire le catéchisme et les prênes ou instructions en chaire, aux grandes messes tous les dimanches ; les chanter, ainsi que les vespres. S'il se trouve quelqu'un pour luy répondre, conformément aux ordonnances et autres offices curiaux."

- Du moulin à eau de La Fleuriais.

Le 20 novembre 1486, ont été obtenues des lettres d'octroy par Pierre Devay - seigneur de La Fleuriais, de haut et puissant François de Laval, sire de Montafiland de Malestroitt et Derval, et haute et puissante Françoise de Rieux, sa soeur et compagne, épousa dans les dits lieux, lesquels après qu'il leur eut été remontré que haut et puissant seigneur Jan sire de Rieux de Rochefort et d'Ancenis Comte d'Aubynay, Vicomte de Donges et Maréchal de Bretagne, garde naturel de la dite demoiselle sa fille, avait donné congé et licence au dit Pierre Devay seigneur de La Fleuriais, de faire construire sur la rivière du Don, en ses fiefs et domaines du dit lieu de La Fleuriais, une chaussée et retenue d'eau avec un moulin à blé au dessous, à son hommage et rachat.

Le dit François de Laval a accordé les dites lettres.
Fait à Châteaubriant le 20ème jour de novembre 1486.

Signé : Martin passé et R. Cauchan.

Le même jour, le dit Pierre Devay, seigneur de La Fleuriais a obtenu du dit seigneur François de Laval la permission de faire paître ses bestiaux aux environs de sa maison et métairie.

- - -

II avril 1691 - Transaction et accord entre messire Samuel Devay seigneur de La Fleuriais et Monseigneur le prince de Condé, pour le droit de fondation de l'Eglise de Treffieux.

Transaction entre messire Samuel Devay, seigneur de La Fleuriais et haut et puissant Henry de Bourbon, prince de Condé, par laquelle le dit seigneur Devay reconnaît que les droits et qualités du seigneur fondateur de la dite Eglise de paroisse de Treffieux appartenaient à Monseigneur le prince, comme seigneur de la baronnie de Derval, et que ce n'est que par concession que les anciens seigneurs de Derval ont fait à ses prédécesseurs, propriétaires des dits fiefs de Monjonnet et de La Fleuriais, qu'ils ont joui comme ils jouissent encore à présent, du droit de banc et d'enfeu dans la dite église, même d'avoir ses armoiries, sans pouvoir occuper les lieux plus éminents, qu'il laissera libres, pour y pouvoir placer bancs enfes et armoiries des seigneurs barrons de Derval, toutes fois et quant il leur plaira, au dessus du dit seigneur de La Fleuriais. Quant aux prières nominales, elles seraient faites par les recteurs de la dite paroisse aux prônes de leurs grandes messes pour Monseigneur le prince et ses successeurs, barrons de Derval, lesquels droits le dit seigneur de La Fleuriais reconnaîtra tenir de son dit seigneur, et les remplira dans les aveus qu'il est tenu de rendre à son fief de Monjonnet à la baronnie de Derval.

Iceluy aveu du 11 avril 1682. Ainsi signé : GUIBOURG et BIZEUL nottaires.

NOTA : 1) François de Laval disait de Françoise de Rieux son épouse, qu'elle était "Sa sœur et compagne". Il faut voir dans cette expression un terme d'affection souvent employé à cette époque. Dire à une femme "Vous êtes ma sœur", cela signifiait simplement qu'on l'aimait bien.

2) Enfeu: lieu destiné à la sépulture d'une famille.

3) Aveu : on nommait "aveu", un acte authentique (établi par un notaire), contenant la description exacte de tout ce qui composait un fief (terres, prés, bois, vignes etc...) ainsi que le détail des droits seigneuriaux honorifiques et utiles. Ceci dans le rapport de vassal à suzerain.

J.G.

Treffieuc - 1700 - 1750. (extraits de Registres paroissiaux)
 " à l'avement "

Dans cette année mil sept cent cinquante et trois, j'ai fait un pré de la pièce de la Cure, la vigne étant désolée par les oyseaux, le Renard et le Blereau, et d'ailleurs ne produisant rien. J'ai pareillement fait construire la grande grange au pignon de la maison.
 Huet. Recteur -

- - -

Le 29 février 1736, le Sr Huet Recteur de Treffieuc obtint sentence au Présidial de Nantes, contre François Bizé, laboureur du Bourg, qui laissait vaguer ses bestiaux dans le Domaine des Rivières, et luy avait fait manger ses dixmes de blé noir, avec défense de tomber, luy et les autres paroissiens en pareille faute avant l'enlief des dixmes du Recteur, sous les peines portées par les règlements. - La sentence est dans les archives - Huet Rr. - Elle est rendue sur un arrest de la Cour du 16 juillet 1692, au profit de Messire Mathurin Jamet Recteur de Jans, pour luy et les paroisses voisines, sous peine de cent livres d'amende contre les contrevenants. L'arrest est dans les archives.

- - -

À la mort du Sr Jan Peslerbe, il y eut une contestation entre les officiers de la baronnie de Derval et ceux de la Fleuriais, à qui apposerait le scellé sur les meubles du défunt. Ils le mirent les uns et les autres. Ceux de Derval prétendant que le presbytère, le jardin et la cour en relèvent, et les autres () aussi de la Fleuriais. Plus probablement, puisque les Recteurs en servent toujours la rente, y rendent aveu, et que le dit presbytère est porté dans le regail du fief de Monjonnet. Ceux de Derval ont aussi des aveus des Recteurs, de leur part. Enfin la contestation est restée là, et la mouvance n'a point été décidée. Les héritiers présentèrent requête au Présidial qui leur donna main - levée de l'entief de leurs meubles qui auraient pu déperir.
 Huet Recteur.

- - -

On a fait faire cette année un confessional qui coûte 60 Livres.

- Cette année mil sept cent cinquante, le Sr Devay, Seigneur de la Fleuriais a affiéagé tous ses fiefs, tant aux Bordeaux, la Trousserie, la lande de la Bourdaudais, à différents particuliers, plus de cinquante journaux de terre; voici le rôle rentier réformé dans l'année mil sept cent cinquante et un. Il a aussi affiéagé le Bois de la Gauchetière à Julien de Launay et François Comillet, que le prince de Condé luy a cédé par échange.
 Huet - Recteur .

- - -

- Le trois janvier mil sept cent cinquante et quatre, j'ai administré les Cérémonies du Baptême à Julienne Baütier, née de ce jour, et baptisée à la maison, fille de Pierre Baütier et de Jacqueline Gillet du village des Bordeaux - parain a été Jan Rabail et maraine Julienne Riallar qui ne savent signer.

Prosper Huet, Recteur de Treffieuc.

Enlief = Enlèvement ; Regail = inventaire détaillé ; Affiéager = asseager un fief c'est en démembrer une partie, il y a des pays, on l'on dit affiéage.

LE CHATEAU DE LA FLEURIAIS

Les restes du château qui constituaient le corps de ferme habité par M. et Mme Grégoire ROUAUD et sa famille, ont été démolis en 1966.

La Chapelle a été préservée.

La famille Le Devay de la Fleuriais devait avoir son enfeu (lieu de sépulture), dans la Chapelle.

D'actes concernant la famille LE DEVAY (à l'exception d'un seul) nous ne trouvons trace dans les Registres paroissiaux. Nous pouvons penser qu'il y avait un chapelain à la Fleuriais, et que les actes figuraient sur un registre tenu par ce dernier.

Cependant trois actes remarquables découverts dans les registres paroissiaux permettent de redonner vie à des personnages humbles ou importants qui habitaient le château ou le fréquentaient

1°) L'acte de baptême de Louise, fille naturelle de Marie Sergent, cuisinière de la Maison de la fleuriais.

2°) L'acte de baptême de Marie Gédéon fils aîné du Chevalier Louis Samuel Le Devay.

3°) L'acte de sépulture de Maître Pierre Le Clerc sieur des Landelles, Sénéchal (chargé de rendre la justice), des juridictions de la Fleuriais, trouvé morts dans les landes de la paroisse de Jans:

1°) "Le vingt et troisième jour de May mil sept cent trente et trois, J'ay baptisé dans cette église sous condition, Louise Sergent fille naturelle de Marie Sergent, originaire de Tours, cuisinière de la Maison de la Fleuriais, laquelle enfant elle a déclaré à Madame De La Fleuriais estre du fait d'un particulier nommé Jacque Félix. Je déclare pareille avoir vû la déclaration de grossesse que la dite Marie Sergent a faite au greffe de Nantes en datte du 16 avril 1733 - signé Preau - parrain du dit enfans a été Jan pernerier, garçon de Mr De La Fleuriais, et maraine Louise Guérin, femme de chambre de Madame. Ont été témoins François Courrocé, Perrine thomas, femme de meûnier, et Renée Chailleu, sage femme. Les dits parain et maraine ont signé." P.P. Huet Recteur.

2°) "Nomination de Marie gedeon Devay".

Le trente et un aoust mil sept cent trente et quatre J'ay oncle maternel soussigné suppléé les Cérémonies de Baptême à Marie, Gedeon, Samuel, Louis, Pierre Henry, né le troisième avril mil sept cent vingt un, et ondoié en l'église de Notre Dame de Nantes par Monsieur Ribion Recteur de la paroisse, suivant le certificat en date du dix huit aoust mil sept cent trente et quatre. Signé Galbaud du Fort Recteur, chan. de Nôtre dame, fils aîné de messire Louis severe De Vay, chevalier, seigneur de La Fleuriais, Treffiéuc, et de Dame Marie Françoise Le Meneurt son épouse, parain a esté Messire Gedeon Henry, du Boays chevalier, seigneur compte de Meneuf et autre, et Maraine Dame Marie françoise de La Bourdonnais, Dame Contesse de La garlais, lesquels ont soussigné. Marie de La Bourdonnaye - Du Boays de Meneuf - Marie, Gedeon Devay. Anne de Saffré de la Jallottière Julienne Robard de Bel Air - Françoise de la Grée de Briacé - Anonyme le Maistre de La Jarlaye - rosalie hortence de Castollan - Marie Françoise le Meneurt de la Fleuriais - Josphe Devay - L. Devay De la Fleuriais - R. Challon, rec. de St Vincent des Landes - peirre Houée ptre. Le Meneurt chanoine de Nantes.

(Le premier baptême ne pouvait sans doute avoir lieu en la chapelle du château. Quant au second, nous ne pouvons que constater l'absence du recteur P.P. HUET).

3°) Sépulture de Mr Pierre Le Clerc Sieur des Landelles.

Le dix sept mars mil sept cent trente et cinq a été inhumé dans cette Eglise, par ordonnance des Juges de Derval, le corps de M. Pierre Le Clerc Sieur des Landelles, Sénéchal des Juridictions De La Fleuriais, trouvé mort le sept du dit mois, dans les Landes de la paroisse de Jans, après que les dits Juges, ont fait leur descente, et ont fait faire l'ouverture du dit cadavre par leurs chirurgiens,

22

comme il apparaît par leur procès-verbal du neuf du dit mois. Ont assisté au convoi Maîtres Michel Jambu procureur fiscal, Jan Jambu greffier des dites Juridictions de la Fleuriais, Pierre Ollivon, Mathurin Carré, Jacques Briens, et plusieurs autres.

Signé : M. Jambu -- Jan Jambu - P. Ollivon - Pierre Prosper Huet Recteur de Treffieuc.

- De toute évidence, la Fleuriais avait une palce importante dans la Baronnie de Derval. Les archives de Treffieux n'ont pas fini de nous étonner!

Complétant l'ensemble des extraits des Registres Paroissiaux parus dans notre bulletin municipal, Jean GARÇON a fait paraître récemment un ouvrage intitulé : " Treffieuc, paroisse du pays de la MÉE - de 1720 à 1760."

Nous communiquons ci-dessous l'analyse faite par le mensuel LA MÉE du 15 Janvier 1985 :

Sur une centaine de pages, M. Jean GARÇON raconte TREFFIEUC avec son organisation, sa hiérarchie, ses familles, dans le travail, les joies ou la tristesse, avec ses problèmes de vie, de survie, de destinée. Il a fait là un travail considérable, dépouillant les registres paroissiaux, déchiffrant les textes écrits en latin ou en vieux français. Les photocopies qu'il en publie permettent de juger de la complexité de son travail. Son livre est donc un document indispensable pour qui s'intéresse à la vie des gens il y a quelque 250 ans.

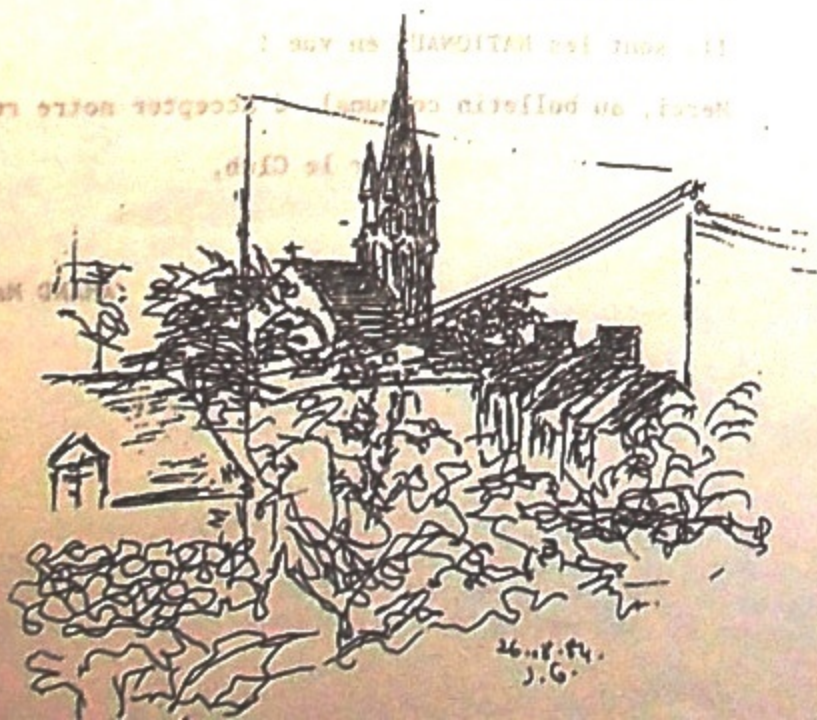
La lecture du livre de M. Jean GARÇON est passionnante de bout en bout. Elle renseigne sur la vie à TREFFIEUX de 1720 à 1760 : la vie religieuse, la vie économique et sociale, le château de la Fleuriais, les "dixmes ecclésiastiques". Un lexique bien fait précise ce qu'étaient les "afféages", les "aveu et dénombrement", le "cens", la "concussion", l'enfeu (lieu destiné à la sépulture d'une famille) et les "fiefs".

Une partie très intéressante concerne les "dixmes" :

Le livre contient deux enluminures en couleur :

- aveu et dénombrement de Messire Anne de Montmorency, baron de Derval au ROY François le Second de ce nom..... 1560
- aveu et dénombrement de Messire Henry Duc de Montmorency baron de Derval, au Roy Louys trèzième de ce nom ... 1614

L'ouvrage de M. Jean GARÇON peut être obtenu - hors souscription - chez l'auteur : 4 rue de Tourraine à Nantes 44000, ou chez Mme GARÇON à Treffieuc.



1° Le fief de Montjonnet a été délimité (déborné) par le Recteur Huet parce que dans la période 1720-1760 -que nous étudions- des afféagements (démembrements) étaient faits par les officiers du Prince de Condé -suzerain- en faveur de personnes non nobles.

Ces afféagements étaient faits à titre onéreux, le Prince de Condé voulant se procurer de l'argent par ce moyen.

C'est ainsi que les terres sur lesquelles les roturiers exerçaient le domaine utile sont devenues leur propriété - ces derniers devant aveu et dénombrement directement au Prince de Condé - une redevance étant payée au seigneur au moment de la mutation et une rente annuelle au Prince.

En délimitant le fief de Montjonnet, le Recteur Huet a pour but de délimiter les terres soumises aux dixmes pour le cas où ces terres seraient divisées par la suite. Le Recteur préserve ainsi ses droits et ceux de ses successeurs à venir.

C'est là une sage mesure conservatoire.

Au fil des années, les métairies libres des droits du clergé et des droits féodaux (après la Révolution de 89) vont être souvent mises en fermage ou en métayage par les nouveaux propriétaires à moins qu'elles ne soient en faire valoir direct.

Après la Révolution -si nous excluons les biens nobles et du clergé confisqués vendus comme biens nationaux- les structures agraires n'auront guère changé, les nouveaux maîtres, bourgeois de la ville ou de la campagne, propriétaires de nombreuses "fermes" mettant celles-ci en fermage ou en métayage et les géant le plus souvent par l'intermédiaire de mandataires -les régisseurs- les rapports personnels demeurant. On a longtemps parlé dans nos campagnes de bons et de mauvais propriétaires.

DE LA REVOLUTION A NOS JOURS

Les 6 ou 7 fiefs de Treffieux ont été parcellisés en raison des partages (art. 815 C.C.) et cela même si de nombreux jeunes ont émigré vers les villes.

Voici 30 ans nous avons connu des exploitations de 2 à 25 ha dites non rentables.

En 1985, une démarche inverse est réalisée. Les terres sont "remembrées" pour des raisons de rentabilité économique. Une étude intéressante serait à faire sur les nouveaux "fiefs" de Treffieux après le remembrement avec les nouveaux rapports économiques, sociaux, religieux qui en découlent.

LA FLEURIAIS - TREFFIEUX.

Cette année 1986 sera marquée par le 500^{ème} anniversaire de la fondation de la Fleuriais.

Treffieux a le bonheur de posséder grâce aux archives de la Mairie, la machine à remonter le temps!

Voilà 500 ans cette année, un chevalier Le Devay obtenait du Baron de Derval, l'autorisation de construire un moulin à eau sur le Don, à la Fleuriais, et de faire paître ses bêtes autour de sa métairie.

Ce chevalier avait dû rendre d'éminents services au Baron de Derval. Peut-être l'avait-il accompagné à la Croisade.

Avoir un moulin à eau sur la rivière, c'était le droit de percevoir un "impôt" sur le blé apporté par les paysans. C'était la reconnaissance d'un privilège qui durera plus de 300 ans.

Il serait intéressant de rechercher dans l'Histoire ce qui se passait autour de 1486 : en 1450, "invention" de l'imprimerie par Gutenberg - 1492, découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Bien plus tard, 1682, rappel de la fondation de l'Eglise de Treffieux, toujours par les Barons de Derval...

Revenons à nos moulins. Ils se sont multipliés sur notre rivière. Celui de la Grand Ville dépendait directement de Derval.

Après la Révolution, les moulins ont continué de moudre le blé et les autres céréales. Il en était ainsi à la Baudrais, la Fleuriais, la Grand Ville, le Pont de Jans, Beaujouet. Les privilèges seigneuriaux étaient supprimés, mais le meunier est resté un personnage souvent original, souvent aisé, entouré de ses livreurs de pochées, il connaissait la mécanique...

1986 - Le blé est stocké dans d'énormes silos, réparti par l'Office National Interprofessionnel des Céréales (O.N.I.C), moulu par les Grands Moulins de Paris, de Corbeil et d'ailleurs..

A quand la Fête du Moulin de la Fleuriais, et peut-être de la fondation de l'Eglise de Treffieux ?

4 janvier 1986.

Jean Garçon .

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE

Les Autorités et les Représentants de la Commune se dirigent vers le terrain communal où Monsieur le Préfet de Région procèda à la pose de la première pierre de la Maison du Temps Libre, accordée par le Ministère du Temps Libre Jeunesse et Sports, devant Monsieur le Maire de Treffieux BAILLET, architecte, qui donna toutes explications sur le projet, ainsi que de toutes les personnalités invitées, le Conseil Municipal, les membres des Commissions, sans oublier les enfants des Ecoles, qui je pense, garderons longtemps ce souvenir.

VISITE AU SITE DE GRUELLEAU

Dès cette cérémonie terminée, les personnalités se sont dirigées vers le site de Gruelleau pour une visite qui a permis à tous d'en admirer la beauté ainsi que les possibilités de développement qu'offre cette propriété communale.

Monsieur le Préfet de Région s'est informé de ce que représentait les armoiries de la BEAUDRAIS, placée dans une salle de la Maison et taillées dans le schiste par Monsieur Hugo HERVE.

Maintenant, c'est le retour vers Treffieux où doit se dérouler une courte cérémonie devant le Monument aux Morts.

CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS - REMISE DE LA MEDAILLE MILITAIRE

à Monsieur René PHILIPPOT, père, vétéran de la guerre 1914-1918.

Après les sonneries réglementaires, en présence des personnalités et devant les drapeaux, les pompiers faisant une haie d'honneur, Monsieur Constant CHATELIER, lui même médaillé, remis la Médaille Militaire à Monsieur René PHILIPPOT, père, pour sa conduite exemplaire en 1918, où il fut blessé, décoration qui lui a été décernée par Monsieur le Président de la République, par décret en date du 12 Novembre 1985.

Cette cérémonie s'est terminée par le dépôt d'une gerbe de fleurs et par une minute de silence en hommage à tous les morts des guerres, et plus particulièrement avec une pensée pour les camarades du Père Philippot restés là-bas.

VIN D'HONNEUR OFFERT PAR MONSIEUR ET MADAME RENE PHILIPPOT PERE

Nous nous sommes ensuite retrouvés devant le Verre de l'amitié, qui avait la particularité d'avoir été produit près du lieu où il fut blessé et affiné dans la cave où il fut pansé, en 1918.

ALLOCUTION DE MONSIEUR CONSTANT CHATELIER

"Père René"

Après avoir eu l'honneur de vous remettre la Médaille Militaire, permettez-moi de retracer ce que vous fûtes comme Soldat et puis votre action dans la commune de Treffieux.

Lorsque la guerre éclata en 1914, vous n'aviez que 17 ans, cependant le 6 Septembre 1916, vous fûtes appelé à rejoindre le 66è régiment d'infanterie à TOURS, caserne BARAGUET.

Après quelques mois de formation militaire, vous êtes envoyé en cantonnement près de BOURGUEUIL, puis en Seine-et-Marne à MESSY. Pour compléter cette formation, vous êtes désigné pour suivre un stage de grena-

diers, près de NANTOUILLET.

Fin Juin 1917, le 66è R.I. est envoyé sur le front de COM-PIEGNE et vous arrivez à RETHONDE. Vous restez dans cette région jusqu'en Novembre 1917. Après un stage comme mitrailleur, vous êtes acheminé dans la Région de BAR-LE-DUC, puis sur les bords de la Meuse, vers COMMERCY. Vous traversez la rivière à CHARNY et vous prenez position à un point appelé "Tête de vache" à cause de sa forme.

Là, c'est la vie de tranchées, dans le froid, la boue et différentes surprises sous la mitraille.

Après différents mouvements, on vous retrouve près de SAINT-MIHEL où le fortin de votre mitrailleuse est placé dans un fournil de Boulanger.

En Juin 1918, les Allemands attaquent et enfoncent les lignes françaises dans la Région de CAUTERET et essayent d'atteindre la Marne à CHATEAU-THIERRY.

Votre régiment vient en renfort et prend position près d'ES-SONNE. Il doit reprendre la côte 204 qui domine CHATEAU-THIERRY. Les combats y furent extrêmement durs et coûtèrent la vie ou de nombreuses blessures à beaucoup de vos camarades de combat.

Le 4 Juillet 1918, vous participez avec votre Régiment à un défilé à PARIS, en l'honneur de l'indépendance des ETATS-UNIS d'Amérique.

Dès le soir, vous êtes renvoyé directement dans la zone des combats, sur la MARNE. Vous vous enterrez à VENTEUIL, sur la rive droite, dans les vignes qui dominent la vallée de la Marne.

Vous y passerez le 14 Juillet 1918.

Le 16 Juillet 1918, la bataille, à nouveau fait rage sur votre position. Vous êtes blessé d'une balle dans la cuisse. Pour vous, la guerre venait de prendre fin.

ILS S'ETAIENT SACRIFIES POUR QUE CE SOIT LA DERNIERE, ET QUE LEURS ENFANTS, ENFIN PUISSENT VIVRE EN PAIX.

Voilà "Père René" une page de votre vie tournée.

Rentré au pays, vous n'êtes pas resté inactif, dirigeant avec compétence votre ferme, vous avez bien voulu prendre d'autres responsabilités. Vous vous êtes mis au service de notre commune, de nous tous.

Vous avez été pompier volontaire de 1927 à 1949, dont 16 ans comme chef de corps.

Conseiller Municipal du 5 Mai 1935 à 1971.

Maire de la commune de Treffieux de 1946 à 1971, soit pendant 25 ans.

Voilà une vie bien remplie au service des autres.

Permettez-moi de vous exprimer toutes mes félicitations. Je suis très heureux de vous avoir remis cette belle décoration, si prisée dans le milieu militaire. Je formule le voeu qu'elle ne soit pas la dernière. Je pense aussi à votre épouse, elle vous a tant aidé. Je voudrais aussi associer à cette fête votre camarade François BRIAND et aussi avoir une pensée pour mon père qui fut 3 fois blessé.

Mesdames, Messieurs, puisque la bêtise humaine n'a pas de limite, la Grande Guerre n'ayant pas suffi, maintenant nous pleurons, en plus, ceux de 1939-1945 de la Résistance, ceux d'Indochine, de Corée, d'A.F.N. et ceux de tous les autres théâtres opérationnels. Gardons pieusement leur souvenir. Ils ont crû à la FRANCE, aujourd'hui, ils nous montrent la voie à suivre et nous appellent à la fraternité. SOUVENONS-NOUS.

INTERVENTION DE MONSIEUR THAREAU, DEPUTE EUROPEEN

Après une évocation de leur amitié entre familles et de leur soutien mutuel

"J'ai un hommage particulier à rendre au "Père René", qui a été un authentique militant, enfin, au témoignage de tenacité et d'optimisme

LE MOT DU MOIS

Les États à l'effort du Commissaire de la République, Prétet
des pays de la zone, le 22 janvier dernier, tertiaire à jamais marquée dans les
années de l'histoire locale. Elle a donné une bonne préparation de la
séance de travail, mais, étant de l'air, nous avons dû retarder la parution
de la bulletin.

Un petit bourg de poche
plein de pommes.

Un petit bourg de chemins creux
verts et bleus
avec de grosses cloches
qui résonnent
sans personne.

Un petit bourg sans chevaux
ni licols,
sans maître d'école,
qui fume au bord
de la rivière,
ses vieilles maisons blotties
comme des perdrix grises.

Un petit bourg qui chuchote
les mains dans les poches,
qui attend, allez savoir
quel vol migratoire
dans la tiédeur de ce soir.

J.G.
8-XI-1981

Harmon.

TREFFIEUX de MONTJONNET

...

Nous nous sommes souvent posé la question :
pourquoi TREFFIEUX de MONTJONNET ?

La réponse nous a été apportée par le Recteur Pierre Huet au
18 ème siècle, toujours dans les registres paroissiaux :

" En 1487, Jacques Mathor était seigneur du fief de Montjon-
net. Le 12 janvier 1519, Messire Tresban du Carnet, chevalier, seigneur
du dit lieu, vendit à François Devay et Marie Devay sa femme la Métairie
du clos Viel. Le fief de Montjonnet qui s'étendait depuis Treffieux jus-
qu'en Abbaretz (qui est aujourd'hui attaché à la Maison de la Rivière)
et à St Aubin des Châteaux - qui est attaché à la Coquerie dans la Maison
de Mr de Virel.

Tout celà se voit dans les aveux rendus à la Baronnie de Derval."

Il est facile de vérifier ces dires.

Prenez la route de Tréffieux à Abbaretz. A Lantilloux, tournez à gauche,
prenez la seconde route à droite, et vous vous engagerez dans la très belle
vallée de la Rivière de Sausignac qui, par la Rose des Landes, le Paradais,
la Rivière, le Bois Jean, la Vannerie, conduit au lieu dit le Montjonnet.

Il y a bien là un mont, le relief de la région d'Abbaretz étant
très particulier.

Autrefois, sur ce Mont devait être édifié un château féodal,
avec tout ce que celà comportait de vie et d'activités.

Les gens se déplaçaient le long des vallées des rivières (le
Don et ses affluents), ce qui explique que les deux vallées, la rivière
de Sausignac et partie de la vallée du Don - dont Tréffieux - dépendaient
de la même seigneurie de Montjonnet, à 4 km de l'Abbaye de la Meilleraye.

Nous pouvons écrire comme le fit le Recteur Pierre Huet :

Treffieux de Montjonnet !

Faites la promenade, elle en vaut la peine, et c'est tout près !

J.G.

EN 1874 !
CONSTRUCTION DE L'EGLISE

L'an mil huit cent quatre vingt quatre le vingt six novembre
les membres composant le conseil municipal de la commune
de Croffieux se sont réunis, à la mairie, lieu de leurs séances
en session extraordinaire, conformément à la lettre d'invoca-
tion le sous préfet, en date du six sept courant, pour
délibérer sur l'approbation, du plan et devis de l'église
projetée, 2. sur l'emploi à faire aux matériaux de
l'ancienne église.

Etant présents Messieurs Morel François maire,
Gautier Henri adjoint, Martin Pierre, Jambu Pierre, Bou-
blane Julien, Gournier François, Philippot Jean, Chastan
Julien, Gardin Pierre et Roussel Pierre et Roche Pierre.

Le dit conseil délibérant approuve les plans
reconnaisant la nécessité de construire une église à
cause de l'insuffisance de l'ancienne.

Après avoir pris communication des plans et
devis, dressés par Monsieur Henri Gillet architecte à
Montes, le vingt sept novembre dernier, d'après lesquels
le montant de la dépense s'élève à soixante
sept mille cinq cents francs.

Après s'être assuré des ressources de la fabrique
s'élèvent à quatorze mille francs; des souscriptions
volontaires montent à quarante trois mille trois cent
cinq francs; déduisant enfin des devis de l'architecture
pour fournitures de maillons, de sable et de chaux
et aussi les matériaux de l'ancienne église, peuvent
s'élever de tout à quatorze mille cent quatre vingt
quinze francs. Toutes ces sommes représentent le
total de dépenses portées aux devis.

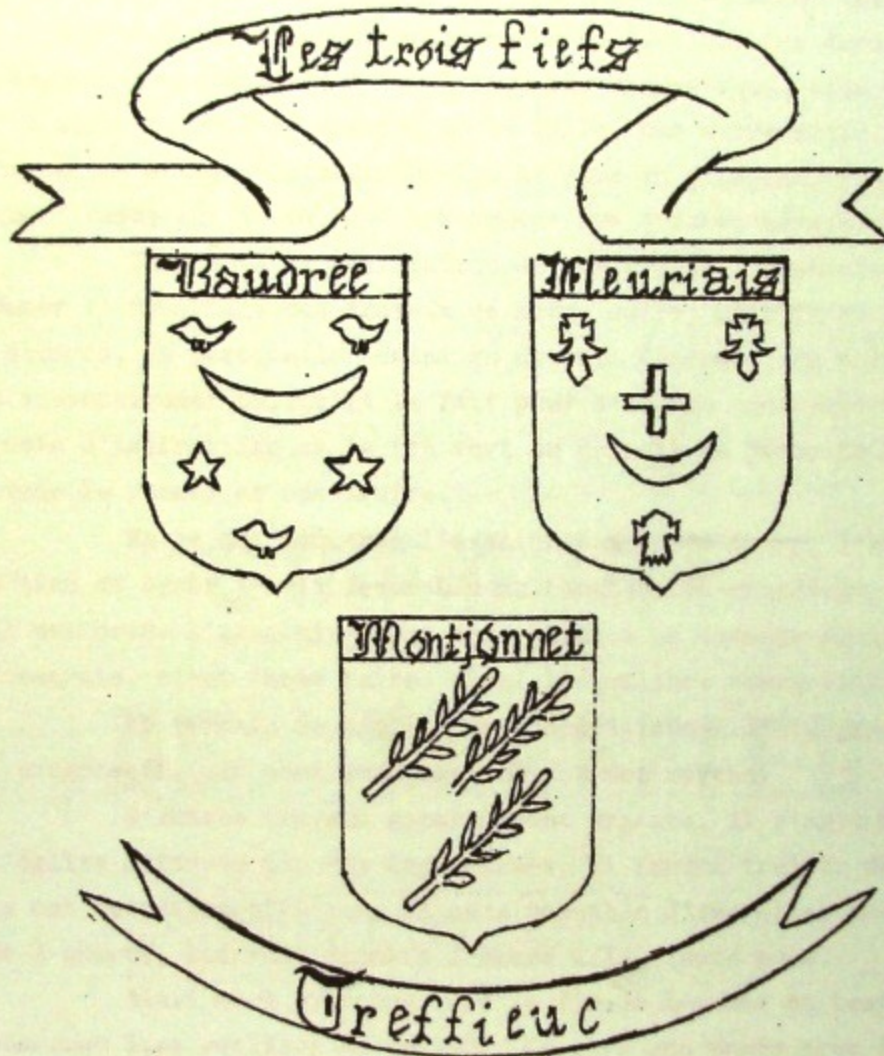
Ces devis d'autorisent le conseil de fabrique à faire
les diligences nécessaires pour arriver à la construction
de l'église projetée et approuver en conséquence les
plans et devis ci dessus.

Passant ensuite à l'emploi à faire aux maté-
riaux de l'ancienne église, le susdit conseil est d'a-
vis qu'il sera employé autant que possible à
la construction de l'église projetée et à la cons-
truction de l'église provisoire.

Délibéré à Croffieux le jour mois et an ci dessus, et ont
tous les membres signés après lecture, signé après lecture faite
J. Chastan J. Philippot P. Jambu P. Boublane P. Roche
P. Gardin P. Roussel P. Morel

de motifs principaux approuvés
J. C. J. L.
P. M. J.
P. M. J.
P. M. J.

COMMUNE DE TREFFIEUX



BULLETIN

COMMUNAL

OCTOBRE 1986

-

N° 12

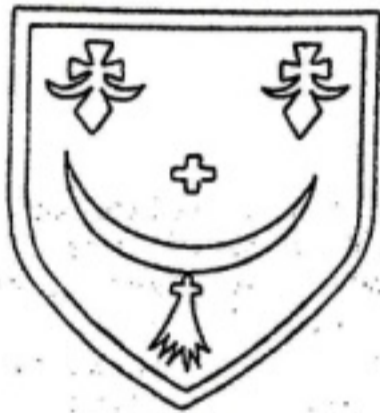
MADAME TROVALET A TREFFIEUX

Mardi 28 avril avaient lieu à Treffieux les obsèques de Madame TROVALET. Nous voulons rappeler pour mémoire que Madame TROVALET avec sa famille a animé la Résistance pendant les heures sombres de l'occupation, en hébergeant des évadés politiques du Camp de Choisel à Châteaubriant (Fernand Grenier, Ministre de l'Air de la France Libre, Auguste Delaune etc...).

Deux fois arrêté, Jean TROVALET et sa famille quittaient leur boulangerie en mars 43 pour échapper aux recherches de la Gestapo et de la Milice, cela jusqu'à la Libération.

L'exemple de ces patriotes a permis de développer les mouvements de Résistance jusqu'en juin 1944.

L'A.N.A.C.R.
(Association Nationale des Anciens
Combattants de la Résistance).



LA COMMUNE DE TREFFIEUXETLE BLASON DE LA FLEURIAIS

La famille LE DEVAY de la fleuriais avait un blason qui a été décrit dans "l'Armorial de Bretagne" (1400 à 1663) par Briant de cambrière.

Armoiries, "de gueules au croissant d'hermine surmonté d'une croisette d'or".

Nous avons retrouvé au Chemin Allain, village voisin de la Fleuriais, chez Monsieur Roger PENIGUEL, le fronton d'une cheminée de schiste sculpté, représentant les armoiries de la Fleuriais. Cette sculpture correspond à la description faite dans "l'Armorial de Bretagne", deux fleurs de lys renversées ayant toutefois été ajoutées sur le blason.

Le Conseil Municipal de Treffieux, dans sa séance du 23 mars 1988 a demandé à la commission départementale du héraldisme de bien vouloir admettre les armoiries de la Fleuriais pour la commune. Cette admission obtenue, les documents administratifs pourraient porter en tête les armoiries de la Fleuriais, rappelant ainsi un point d'histoire locale, et de l'art, non contestable.

Nombreuses sont les communes qui nous ont précédé dans la voie que nous suivons : Saint-AUBIN des CHATEAUX, Saint VINCENT des LANDES.

il sera intéressant de connaître les raisons qui ailleurs, dans le pays de la Mée, ont déterminé le choix de tel blason.

Que des questions pour les prochains Rallyes!

Jean GARCON.

1789 - 1989

89, voilà qui nous rappelle quelque chose. Il y a 200 ans, en 1789, commençaient cinq années qui allaient bouleverser la France. Le Roi, par une lettre datée du 24 Janvier, lue dans toutes les églises (dont celle de Treffieux) au prône de la Grand Messe, par M. le Recteur, demandait à ses sujets, de faire connaître par écrit leurs plaintes, doléances et remontrances, en vue de la réunion des Etats Généraux qui devaient se réunir à Versailles le 5 Mai 1789. .

C'est ce que fit l'Assemblée de la paroisse de Treffieuc, Diocèse de Nantes, en Bretagne. Elle procéda aussi à l'élection de ses députés.

"Le 6 Avril 1789, en l'Assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, ont comparu, au lieu ordinaire des délibérations (la sacristie), par devant nous, Maître Michel Jambu, ancien notaire des juridictions de la Fleuriais : Alexis Lizé - Jacques Jambu - François Létourneau - Julien Cadorel - Jean Saffré - François Le Cracq - Olivier Rouaud - Julien Cornillet - Jean Allain - Jean Morel - Pierre Morel - François Chrétien - notables pour la présente année, et beaucoup d'autres, tous nés français ou naturalisés, âgés de 25 ans, habitant, et compris dans les rôles des impositions de cette paroisse composée de 90 feux ou à peu près,..... nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances.

Ils nous ont représenté le dit cahier qui a été signé par ceux des dits habitants qui savent signer.

Sur le choix des députés :

La pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Julien CADOREL et François BOURDAUD, qui ont accepté de le porter à l'Assemblée qui se tiendra à Nantes le 7 du présent mois."

Julien CADOREL et François BOURDAUD ont donc porté à Nantes, le cahier de doléances (il sera publié), et ils ont participé à l'élection des députés représentant le Tiers-Etat aux Etats Généraux de Versailles.

La suite, nous la connaissons par les grandes dates de 1789 : 20 juin, serment du Jeu de Paume - 14 juillet, prise de la Bastille-Nuit du 4 Août, abolition des privilèges et des droits seigneuriaux- 26 Août, Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Le 14 juillet, de retour de la chasse, le Roi écrivait : "aujourd'hui rien" (le Roi n'avait pas tué de gibier), en réalité, il s'était passé quelque chose de très important. La Révolution était en marche et le Roi ne s'en était pas aperçu.

A Treffieux, comme ailleurs, les habitants étaient fidèles au Roi et à la Religion qu'il représentait -respectueux des lois qu'il édictait de par son pouvoir souverain.

Comment voyons-nous 200 ans plus tard les modifications profondes intervenues ? ce sera l'objet de bien des commentaires et discussions à venir.

Le débat est ouvert.

Citoyens, citoyennes, chers amis ; Bonne Année 89.

J.GARCON

La Chasse au trésor est ouverte à Treffieux ...!

Savez-vous que peut-être dans votre jardin, dans un champ, sur le bord de la rivière ou ailleurs ...sommeille un trésor remontant à l'époque "Gallo Romaine...?"

Vous allez peut-être sourire en vous disant que le premier avril est passé depuis quelques mois.....,et pourtant.....

Depuis longtemps ,certains de nos anciens avaient fait état de bruits sur l'existence d'un trésor....Mais, au fond personne n'y croyait véritablement .Aussi,cette information allait être classée comme une rumeur sans fondement et disparaître de nos mémoires.....

Cependant, parfois,le hasard fait bien les choses...

Ainsi,au cours de recherches effectuées aux "Archives départementales" sur un tout autre thème,nous avons découvert que la rumeur était fondée et que le trésor de Treffieux existe puisqu'il a été étudié et classé par des spécialistes.Par contre,nous ignorons le lieu où il a été déposé....

L'histoire commence en mai 1906 sur un terrain appartenant à Mme Jambu.La découverte a été faite ,vraisemblablement, lors du creusement des fondations de la maison qui est ,aujourd'hui, la propriété de Mme Rigaud. .

L'étude a été réalisée à la demande de M.Gautron,inspecteur des musées,par Melle Gabrielle Fabre assistée de Melle Mainjonet du cabinet des médailles.

Composition du trésor :

-550 antoniniani des empereurs et impératrices de Trébonien-Galle à Claude II,émis par les ateliers officiels de l'empire romain,le plus souvent à Rome,mais aussi à Milan,à Siscia et même en Asie.

-340 antoniniani des empereurs gaulois frappés de 260 à 270 dans les ateliers officiels gaulois : Cologne,Trèves,Milan.

En 1958,Mr.Lahogue,petit fils de Mme Jambu a confié au Cabinet des médailles 44 antoniniens provenant de la même trouvaille.Après étude,ces dernières ont été restituées à leur propriétaire.

Indications historiques :

Dans les commentaires il nous est indiqué que " l'enfouissement du trésor de Treffieux pourrait bien être une conséquence des invasions venues par mer qui dévastèrent la Gaule du Nord-Ouest de 268 à 270.Des peuplades,des Saxons auraient débarqué en Gaule sur les côtes de la Manche,puis se seraient dirigées vers la Seine inférieure et la Loire....."

Par ailleurs, nous avons interrogé le conservateur du service Régional d'Archéologie pour avoir des informations sur l'activité Romaine dans notre Région. Ainsi, nous souhaitons obtenir des précisions sur la mort de St Dulien et Dulcien qui furent persécutés au Trépas à Jans. Malheureusement, dans l'état actuel des choses les informations sont rares. il faut donc continuer à chercher.....

En tout état de cause, le Conservateur nous a indiqué qu'il devait y avoir une activité gallo-romaine importante dans la région et que des vestiges de villas antiques devaient exister..... Aussi, il nous invite à lui signaler tout objet insolite que l'on pourrait trouver en faisant des trous, en labourant son champ ou son jardin.... C'est alors qu'en cas de trouvaille, le service se propose de nous rendre visite et éventuellement d'ouvrir un site archéologique..... et notre Commune deviendra célèbre.....!

Alors, sans délai, après avoir absorbé la potion magique préparée par "Panoramix" vous êtes tous invités, à saisir vos pelles vos pioches et aussi vos brosse à dents pour creuser nuit et jour et ceci jusqu'à la " découverte " qui reste à "découvrir....."

L' Histoire de Treffieux : "La Fleuriais"

(Extrait des Archives Départementales...)

"Continuant notre pèlerinage,nous sommes allés en Treffieux,à la chapelle de la Fleuriais,parfaitement dessinée par l'artiste Raoul Guinet.

C'est à peu près tout ce qui reste d'un antique manoir qui eut aussi-lui son temps de prospérité,ainsi que nous l'a fait entrevoir un vieux garde-chasse "oeil de perdrix",nous montrant où étaient les avenues,la fuie,les charmilles,le moulin.

La Fleuriais appartenait avant la Révolution,à une vieille famille noble,les De Vay,titulaires également des seigneuries de Baudrée,Monjonet et Gruello.

En 1778,haut et puissant Louis de Vay,marquis de la Fleuriais,épousa une châtelaine de St Julien-de-Concelles : Marie-Magdeleine Chandenier du Gué-Noyer,et pour elle,on construisit la Meslerie,sorte de petit Trianon qui reste une belle demeure tout près du Castel du Gué-Noyer.

Louis de Vay,familier de la Cour,fut l'un des 132 Nantais,arrêtés en 1793.Il échappa au massacre et rentra à la Fleuriais.

Il soutenait la Chouannerie,assez active autour de Nozay,grâce aux menées de Coeur de Lion,et de Coeur de Roi,puis du propre garde du marquis,Fidèle Leroy,dit La Perdrix qui se cachait d'une broussaille dans l'autre.

Une perquisition dirigée par Muscar,Sigisbert Hugo,et Drugeon entraîna l'arrestation du noble Louis de Vay.

Il fut conduit ,sous escorte dans son carrosse armôrié,de Treffieux à Nantes.

Il avait crié en passant à Nozay : "Adieu manants,vous ne me verrez plus".

Le citoyen de Vay fut en effet jugé et exécuté;il mourut en criant :vive le roi !

On conserve l'inventaire de sa bibliothèque et des trésors d'art qu'il possédait : les classiques,l'encyclopédie,les fables de la Fontaine,beaucoup de livres d'histoire,de sciences,de géographie : de superbes atlas coloriés.

Puis cinquante gravures,peintures et sculptures du gracieux dix-huitième.

Seuls quelques spécimens ont subsisté en la chapelle.Tout le reste s'éparpilla au gré des enchères.

La Fleuriais,passa à de riches négociants nantais,amis du directeur et des professeurs de

Grandjouan,les Bouteiller et Carmikaël,des musiciens qui entretenirent les fleurs en leur vieux domaine.

Ils étaient fort cultivés,et de sélectes réceptions eurent lieu,depuis celles de Charles Chassin et de Rieffel,à celle de l'écrivain Félicien Champsaur qui y composa "L'Arriviste"

A la fin du XIXe vivait en cette calme retraite,Roger Plouay de Chanteloup,l'héritier de madame Chantrel de Bouteiller.Il se plaisait à enseigner les enfants des villages voisins,et le soir à faire de la musique dans ses charmilles.

Ne pouvant plus parler,aphone,il se retira à Nantes,où il est mort,regretté de tous. "



La Chapelle De La Fleuriais.



Le Garde de Chasse "Oeil de perdrix"

1200. DIVISION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MILITAIRES

LIBERTÉ,

ÉGALITÉ.

M. GOUVERNEMENT.

Au Quartier-général de Nantes le 7 Avril
de la République Française.

Amable
LE Général de Brigade J.-J. AVRIL, commandant la
Subdivision de la Loire inférieure

Citoyen Ploumery Commissaire Du District
Exécutif près l'Administration centrale Du Département Loire

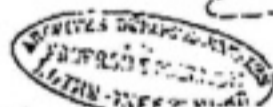
Citoyen Commissaire,

Vous trouverez ci-joint extrait de la lettre du Commandant
Drugeon. Vous y reconnaîtrez 1° qu'il existe à Maumusson
un conciliabule qui est d'autant plus dangereux qu'il est
formé de prêtres insoumis, et 2° que les chauffeurs de pieds
se sont portés dans la Commune de Jans où ils ont
exercé les cruautés qui leurs sont familières.

J'ai sur le champ fait établir un poste à "Trefieu" qui
est le passage ordinaire de tous les voleurs, rapport au pont
qui traverse la rivière du Don, une colonne mobile est en
activité dans ce pays; l'éveil a été donné à tous les postes.
Enfin je n'épargne rien pour délivrer le Département de
scélérats qui l'infestent.

Salut et fraternité

J.-J. avril



Citoyen Commissaire,

Vous trouverez ci-joint extrait de la lettre du Commandant Drugeon. Vous y reconnaîtrez 1° qu'il existe à Maumusson un conciliabule qui est d'autant plus dangereux qu'il est formé de prêtres insoumis et 2° que les chauffeurs de pieds se sont portés dans la Commune de Jans où ils ont exercé les cruautés qui leurs sont familières.

J'ai sur le champ fait établir un poste à "Trefieu" qui est le passage ordinaire de tous les voleurs, rapport au pont qui traverse la rivière du Don, une colonne mobile est en activité dans ce pays; l'éveil a été donné à tous les postes. Enfin je n'épargne rien pour délivrer le département des scélérats qui l'infestent.

Salut et fraternité
J.-J. avril

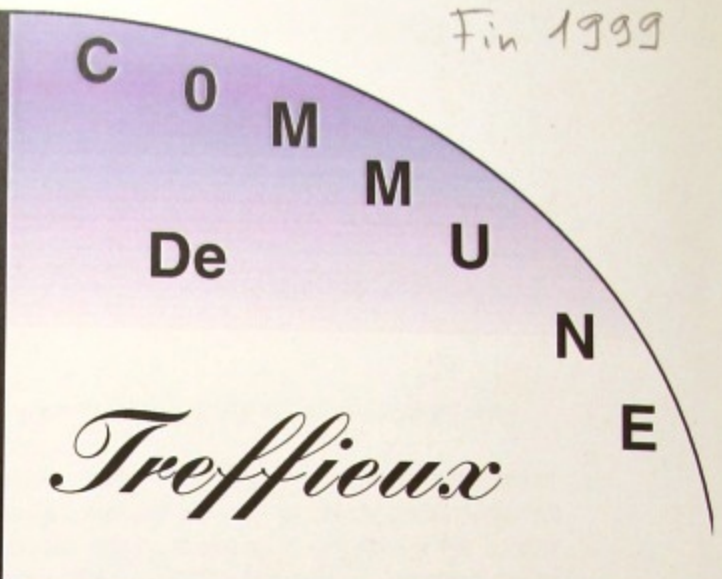
Rapport du citoyen Commissaire sur les chauffeurs de pieds...

Dans le Chef Lieu, ils apprirent qu'un rassemblement avait lieu à la Cure où demeure actuellement le nommé Souffrant curé réfractaire, ils y entrèrent espérant y trouver Coeur de Lion, mais qu'elle fût leur surprise quand ils reconnurent 14 prêtres non Soumis, du nombre desquels étaient; Souffrant, curé de Maumusson, Peuriot curé de Belligné, Bellangé curé de la Roussière, Berthelot curé à Pouillé, Rogé curé à St Mars la Jaille, Rousseau curé à Mésanger et huit autres qu'ils ne connaissaient que de vûe. Voici, suivant moi, un Comité bien dangereux et qui pourra devenir Funeste à notre malheureux pays. Je vous prie de faire part de cet attroupement au citoyen Letourneux Commissaire du Directoire près du département. Cet événement a eu lieu le 27 Floréal, environ midi. Les gendarmes que ces Messieurs connaissaient très bien quoique déguisés leur dire qu'ils étaient à la poursuite des chauffeurs de pieds et se retirèrent.

Se sont portés dans la Commune de Jans, à une lieue d'ici chez le nommé Urvoy meunier au moulin du Pont de Jans ont enfoncé la porte, ont attaché tous ceux qui se trouvaient dans la maison jusqu'à un enfant de six ans ont maltraité la femme du dit URVOY de plusieurs coups de crosse de pistolet l'ont chauffée de manière qu'elle a les pieds et les jambes brûlés jusqu'aux os, ont volé tout ce qu'ils ont trouvé d'argent après avoir enfoncé les armoires et tout ce qu'il y avait de linge, ils ont chargé deux chevaux de meunier qu'ils ont emmené avec eux, j'ai aussitôt que cette nouvelle m'est parvenue fait marcher sur différents points la troupe et la gendarmerie qui n'ont pu se procurer aucun renseignement sur la marche de ces scélérats si ce n'est qu'on a suivi les pieds des chevaux jusqu'à Treffieux où on les a perdu de vue.

Bulletin Municipal N° 39

Fin 1999



En ce temps là....



Corps des sapeurs pompiers des années 30...



An 2000
*Treffieux Dans la
Communauté de Communes*

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Les Commissions
- Les pages pratiques

- Le Conseil Municipal
- Les Associations
- Recherches historiques

*Recherches effectuées aux Archives Départementales sur notre
Commune .*

-Nous avons relevé que le Curé de Treffieux avait prêté serment à la Constitution Civile du Clergé De ce fait ,par opposition à ses confrères ,non assermentés ,il vivait dans la légalité ce qui l'autorisait à faire valoir ses droits En conséquence ,le 1^{er} Août 1791il a écrit aux membres du Directoire pour réclamer de demi arpent supplémentaire auquel lui donne droit les décrets de l'Assemblée Nationale .

Voici ,la copie de sa lettre :

*A Messieurs les Membres du Directoire du département de la Loire
Inférieure ;*

*Expose François Besnard curé constitutionnel de la paroisse de
Treffieuc qui depuis quatorze ans qu'il jouit de la Cure ,il possédoit
oultre son jardin deux morceaux de terre dans la Gagnerie de Limoron ,et
un pré nommé le pré de la vigne ;comme son jardin ne contient qu'environ
vingt et une cordes ,l'exposant vous prie ,Messieurs ,de lui faire assigner
le supplément de jardin nécessaire pour le remplir du demi arpent qui lui
est accordé par les décrets de l'Assemblée Nationale sur le dit pré de la
Vigne ou sur d'autres ,s'il s'en trouvait plus à sa convenance qui fussent
situés dans le bourg ,s'il est possible ,afin qu'en cas qu'il soit fait des
soumissions sur le terrain près de sa cure l'Exposant ne soit pas privé de
la jouissance d'une étendue de terrain proportionnée à celle que la loi lui
accorde .*

*Il observe que les bourgs les plus proches du sien sont ceux de St Vincent
des Landes et de Jans ,distants l'un de l'autre d'une lieue .Les autres
sont à cinq quarts de lieue ,et même deux lieues ,ce qui annonce que la
paroisse ne peut jamais être supprimée d'autant qu'elle se trouve presque
entourée de rivières.*

J'ai l'honneur d'Estre avec bien du respect ,

Messieurs,

*Votre très humble et très obéissant
Serviteur.*

A Treffieuc le 1er Août 1791

*Besnard,
Recteur*

L'histoire des 37 Communes du Pays de Châteaubriant

L'Association Castelbriantaise des Amis de l'histoire nous a demandé de participer à son projet dont le but était d'organiser au mois de décembre 2000 une exposition retraçant l'histoire des 37 communes du Pays de Châteaubriant.

Comme, la quasi totalité des communes, nous avons répondu positivement.

Pour cela nous avons constitué un dossier qui tenait compte du cahier des charges qui nous était imposé.

Ainsi, nous devons, succinctement, répondre aux points suivants :

- 1) Blason de la commune, et sa signification.
- 2) Origine et histoire de la commune.
- 3) Histoire de la commune : Préhistoire, Époque gallo-romaine, Moyen Âge, Renaissance, Révolution, Empire, etc... jusqu'en 1945.
- 4) Démographie du plus lointain à nos jours.
- 5) Histoire de l'économie de la commune jusqu'à la Libération.
- 6) Monuments ou sites remarquables de la commune.
- 7) Personnage(s) historique(s), ou célèbre(s) de la commune (jusqu'en 1945).
- 8) Légende ou anecdote remarquable
- 9) Illustration par des documents anciens ou des objets.

De prime abord, le travail demandé apparaissait lourd... Mais grâce aux travaux réalisés par Jean Garçon, notamment sur les trois premiers thèmes, notre tâche a été largement facilitée, qu'il en soit remercié.

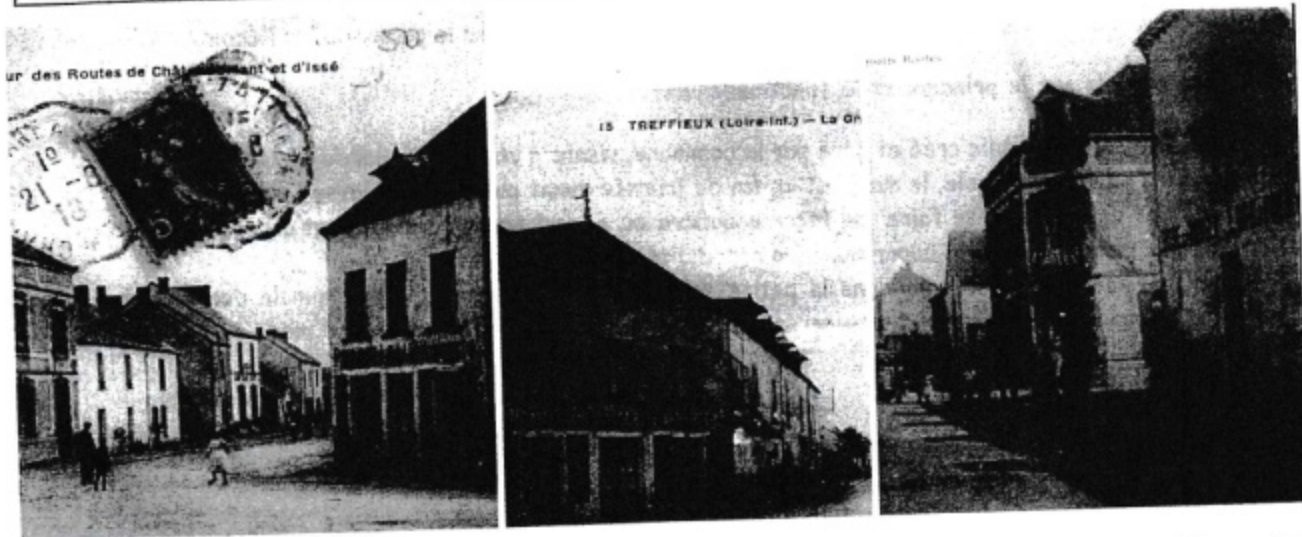
Puis, le 2 décembre nous avons assisté à Soudan à l'inauguration d'une exposition qui présentait sur des panneaux le résumé des travaux réalisés par chaque commune. Les documents originaux ainsi que les objets anciens étaient présentés sous vitrine....

Nous avons beaucoup appris sur l'histoire de notre Région... Par exemple, on nous dit qu'au temps des invasions, des bandits bretons venant d'Angleterre ont pillé et massacré dans notre région. C'est ainsi que St Dulien et St Dulcien ont été tués au Trépas en Jans.

Pour conserver la mémoire de cette manifestation les organisateurs se sont engagés à faire une synthèse de l'ensemble et à nous la communiquer... Nous aurons alors une idée, plus précise, de la vie de nos ancêtres.....

PETITE HISTOIRE SUR LA COMMUNE

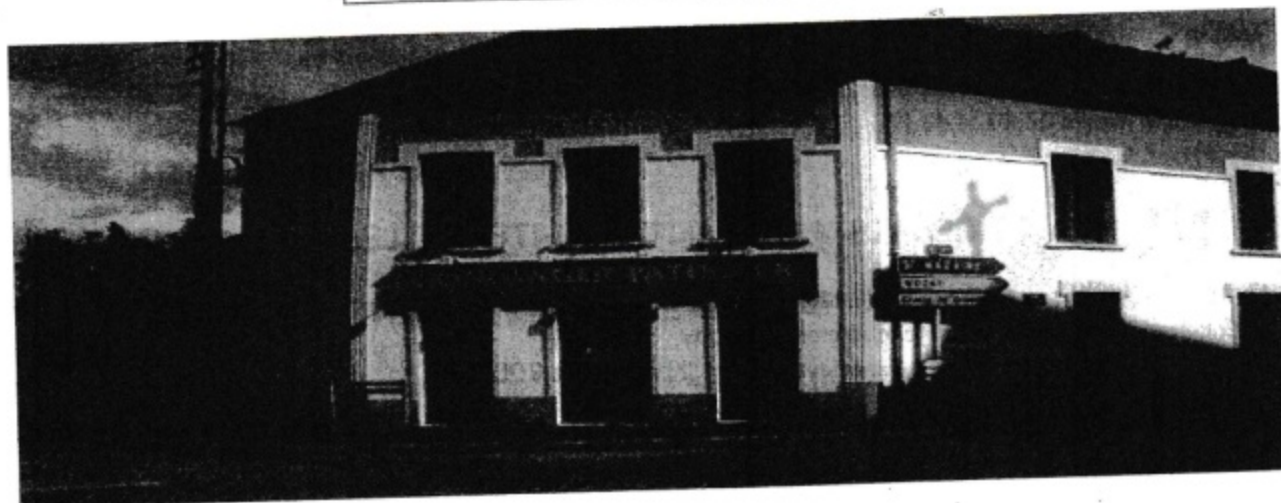
PROVOST-LEPAROUX sert à BOIRE et à MANGER LOGE à PIED et à CHEVAL



Voici il y a 70 ans ce que l'on pouvait lire sur la façade de cette maison où l'on pouvait coucher boire et manger et y remiser le cas échéant son attelage. Monsieur Provost Roger, le tenancier de ces lieux fut une figure incontournable de TREFFIEUX. Dénommé par l'administration comme Cabaretier il était tour à tour Marchand de porc, Charcutier, Restaurateur, Hôtelier, Cafetier et ceci tous les jours de la semaine ou presque.

Dans les années 70, Monsieur Bouteiller Emile prit le relais en café-restaurant. Les clients de la semaine étaient principalement des routiers, lesquels garaient leurs camions tout le long de la rue principale, il faut dire qu'il y avait moins de circulation qu'à présent. Derrière le restaurant, un grand bâtiment en briques accueillait des groupes pour les repas de mariages, communions, etc. A côté de cette salle il y avait une petite bâtisse en pierre qui servait de remise à chevaux, du temps de Monsieur Provost. Ces deux bâtiments ont disparu pour faire place au laboratoire de la boulangerie. Et à présent l'on peut lire sur la façade de la maison:

BOULANGER PATISSIER



La petite histoire des Pompiers de Treffieux

Suite à la mise en service du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Treffieux cet été 2005, la mémoire d'Anciens Pompiers de la commune s'est mise tout naturellement à remonter le temps pour nous livrer quelques éléments de l'histoire locale. N'hésitez pas à faire comme eux, prenez une feuille et un crayon et partagez vos souvenirs sur l'histoire communale.



Le 6 juin 1944 (jour du débarquement des alliés en Normandie), René Philippot père, il était chef de corps, était prévenu pour un **feu de broussailles à Gruellau** en bordure de la route d'Abbaretz. Il m'a fait appel pour l'aider puisque j'étais le plus proche. C'était ma première sortie pour remplacer mon père. Au départ il fallait commencer à atteler sur la voiture «taquine» la jument. Ensuite, pour charger **la pompe à bras**, on se rendait au local situé près de la mairie. La pompe étant dans la voiture à cheval, je suis parti à vélo pour prévenir les pompiers à commencer par la route de Nozay et la Morlais. Lorsque nous sommes arrivés sur les lieux c'était un incendie très bénin.

La décision de l'achat de **la moto pompe** a été prise en août 1945 à la suite de **l'incendie lors des battages chez le père Doulin à la Morlais**. Le feu s'était sans doute déclaré à la suite d'une étincelle de la chaudière à vapeur. Le pailler et la vanneuse furent brûlés alors que l'étable située à quelques mètres pu être préservée grâce à l'eau de la mare située à quelque cinquante mètres.

François Roiné étant Maire à l'époque le conseil municipal décida de commencer à faire des démarches pour l'achat d'une moto pompe. Pour commander une moto pompe, il fallait fournir des bons matériaux et ensuite trouver le financement. Il avait été fait une souscription, la commune répondit favorablement.

Les premières demandes nécessaires pour l'achat de la moto pompe ont commencé en fin d'année 1945 et la livraison a eu lieu au printemps 1947.

L'inauguration a eu lieu vers le 22 Mai au cours d'une kermesse qui s'est déroulée dans le pré à François Dauffy situé derrière le garage à A. Réthoré. Elle a été **baptisée «Ardente» et avait un débit de 60m³/Heure.**

Pour **la sirène**, la décision a été prise à la suite de **l'incendie de la minoterie Guillois à la Grand Ville** en février 1963 ou 64. A deux heures, le dimanche matin les filles à Joseph Rigaud ont fait le tour du bourg pour nous prévenir qu'il y avait un feu important à la minoterie.

Pour tracter la moto pompe c'est François Hervé qui l'a conduite sur les lieux du sinistre. Les pompiers de Nozay et de Derval arrivaient en même temps sur les lieux. La sirène a été mise en service au début de l'été 1963 ou 64.

Pour l'achat du **camion** en 1977 ou 78, le Capitaine Roland Lechevalier Chef de Corps à Châteaubriant m'avait prévenu que Saffré voulait vendre son camion. Bernard Briand Maire à l'époque m'avait demandé de l'accompagner pour aller visiter le camion. Nous sommes allés voir le camion. Le Maire et le Secrétaire de mairie nous ont reçus, Bernard Briand jugeait que le prix était trop élevé, il n'avait pas conclu l'affaire.

Ayant eu l'occasion de rencontrer le Capitaine Lechevalier, je lui ai dit que le prix était élevé. J'étais en bons termes avec le Capitaine Lechevalier, c'était un ami de Pierre Jourdon, il m'avait dit qu'il essaierait d'arrondir les angles. Quelques mois plus tard, ils nous vendaient le camion 5000 Francs.

LES TRAVAUX ET ACTIONS ENGAGES EN 2008



Aménagement de l'Espace Trovalet : "Famille de Résistants"

L'espace TROVALET est situé à la maison des services qui comprend la bibliothèque et l'accueil périscolaire.

Nous travaillons sur un panneau historique évoquant la mémoire de Jean TROVALET et de sa famille. Cet ancien boulanger de Treffieux cacha des prisonniers évadés du camp de Choisel à Châteaubriant entre 1941 et 1942.

Nous allons également installé sur le pignon de cette maison une reproduction du blason de la Baudrais, qui a été sculpté par Hugo HERVE, depuis plusieurs années maintenant, et qui en a fait don à la commune. Nous le remercions.

Nous réfléchissons aussi à l'aménagement paysager ainsi qu'à la mise en place d'un parking vélo et d'engins motorisés entre autres pour les jeunes qui prennent le car pour aller à Châteaubriant .

V. DEVELOPPEMENT DURABLE

→ Historique du barrage de la Fleuriais, par René Philippot.

*René Philippot fut administrateur
du Syndicat du Don de 1983 à 1990 et président de 1990 à 2001.*

L'histoire du barrage de la Fleuriais commence le 20 novembre 1486 lorsque Pierre Devay seigneur de la Fleuriais obtint les lettres d'octroy de François de Laval.

En 1986 la commune de Treffieux dans une fête des 500 ans d'histoire, rappela cet évènement. Une centaine d'habitants costumés participèrent au défilé et au jeu scénique « Si Treffieux m'était comté ».

Le vieux moulin a tourné quelques centaines d'années... il était jumelé avec le moulin à Vent de la clef des bois. Le vent et l'eau constituaient les sources d'énergie. Ainsi chaque jour d'hiver la vanne du moulin se levait, provoquait un courant d'eau et ainsi évitait l'envasement du bief. Il faut noter que le radier du moulin se positionnait plus bas que celui de la vanne principale. Cette astuce donnait une force d'eau plus importante et permettait de tourner un peu plus longtemps avec la réserve.

L'arrêt du moulin doit se situer entre les deux guerres. Je me souviens avoir vu la roue vers 1937, elle ne tournait plus, depuis plus de 10 ans.

A la fin des années 1940, le moulin est à moitié démoli : la partie encore couverte servait d'abri au bouilleur de cru. Le barrage construit en pierre de maçonnerie, présentait un état lamentable, il était entièrement caché sous la végétation. De grosses souches de saules avaient incrusté leurs racines entre les pierres...

Avec le conseil municipal, mon père, alors maire depuis juillet 1946, termina la construction de la route de la Fleuriais avec l'aide des prisonniers Allemands qu'on allait chercher avec la C4 au quartier Richemont. Ensuite il fallait trouver les crédits pour construire le pont. Il fût inauguré en 1949.

Quant au bief complètement envasé et au barrage poreux de partout, qui allait financer? La commune de Treffieux n'en n'avait pas les moyens et le syndicat d'aménagement du Don n'existait pas. Je me souviens, très bien, que mon père frappait à différentes portes. Il faisait valoir la nécessité d'une réserve d'eau pour le quartier en cas d'incendie, c'est ainsi que les assurances mutuelles 1901 acceptèrent de participer. Puis il eut contact avec un certain monsieur Hérisson qui travaillait à la préfecture et s'occupait de la pêche. Là aussi il obtint quelques aides en complément de l'apport du Conseil Général.

Ainsi la participation de la commune devenait supportable et les travaux furent entrepris. Plusieurs milliers de m³ de sédiments vaseux furent retirés du bief par l'entreprise Gaillard de Pannecé. Le barrage, avec les saules enracinés, et son mur éclaté auraient mérité d'être rasé, mais il n'y avait pas de financement pour une reconstruction à neuf. Alors, avec du chlorate, les cantonniers firent périr les souches et après quelques années les brèches furent colmatées avec du béton.

En 50 ans, il y a eu 3 curages du bief.

Lors de la restauration complète du Don vers 1974-75 le syndicat du Don, sous la présidence de Monsieur De Villeblanche, enleva, encore à grands frais, les sédiments vaseux du bief de la Fleuriais. C'est à ce moment que fut construit le déversoir en béton. Vers 1994-95, sous ma présidence, le même envasement s'était reproduit non seulement à la Fleuriais mais également devant tous les barrages restés fermés (la Grandville - Beaujouet - le don - le bout des ponts à Guémené, etc). Ce fut encore un programme de dépenses importantes.

Revenons à la Fleuriais. Il eut fallu à ce moment baisser de plus d'un mètre le radier de la vanne principale, puisque celui du moulin était supprimé. Mais nous n'avons pas eu les crédits pour faire ce travail.

Je me réjouis donc aujourd'hui de l'investissement réalisé à la Fleuriais l'an dernier par le Syndicat du Don. Cette dépense est justifiée : si tous les hivers la vanne est ouverte, on évitera ainsi par l'effet « chasse d'eau » de curer le bief tous les 20 ans. Par contre il est nécessaire de fermer cette vanne à partir du début mars. En laissant ouvert, il n'y aura plus

d'eau jusqu'à la pile. C'est d'autant plus prévisible que cette zone est la plus plate de tout le circuit de la rivière ; c'est le plus grand méandre. Je sais de quoi je parle, car j'ai arpenté le Don et ses affluents, depuis l'étang de Maubusson à Chanveaux (49) au lac Morin à Masserac (44).

Concernant le Don, la rivière n'a pas le statut domanial. Ce statut non domanial se justifiait probablement dans le passé. Il donnait des droits et des devoirs aux riverains.

-Les droits: Chaque riverain est propriétaire en fond de rive de la moitié de la rivière. Cependant cette surface n'est pas comptée dans sa superficie parcellaire et elle ne lui coûte aucun impôt foncier. En revanche, l'eau de la rivière est du domaine public.

Ainsi un riverain peut empêcher toute personne de passer sur son terrain dans l'eau ou en bordure de rivière. Il ne peut interdire le passage des barques qui se trouvent, elles, sur le domaine public, l'eau.

-Les devoirs: Le riverain doit entretenir la végétation, couper certaines espèces de façon régulière et permettre une bonne oxygénation de l'eau. Tous dépôts de sédiments doivent être enlevés par les riverains. Il ne peut enclore la partie de propriété dans le lit de la rivière.

Pour ce qui est des ouvrages privés, chaque moulin avait son barrage. Pour les meuniers, c'était leur outil de travail, qu'ils entretenaient tant que les moulins tournaient. Ce droit de barrer la rivière relève des privilèges féodaux qui ont survécu à 1789. Encore faudrait-il vérifier les actes de propriété d'avant 1789. Même celui de la Fleuriais était privé. Il a été mis dans le domaine public (communal) lors de la réfection du cadastre en 1947-48. Aucun propriétaire ne s'était alors manifesté.

Ce statut non domanial ne posait pas de problème tant que les riverains accomplissaient leur travail d'entretien et que se pratiquait l'activité meunière, ou à tan, car il faut signaler qu'il y a eu sur le Don des moulins à tan. Ils pilaient les écorces d'arbres pour tanner les peaux d'animaux (origine de la pile).

Avec l'arrêt des moulins, la transformation de l'agriculture, le prix de la main d'œuvre, le manque d'intérêt pour le bois, les riverains non rétribués pour réaliser ce travail ont délaissé l'entretien des rivières. Il en est de même pour les ouvrages... Ils ne contribuaient plus à une activité économique. Souvent ils ont été considérés de façon très individuelle, comme lieux de loisirs ou de vacances.

En 1970, le constat posé sur la rivière du Don est difficile. C'est une rivière complètement à l'abandon. De nombreux arbres obstruent son lit. Souvent l'eau s'est fait un autre passage sur les parcelles contiguës. Dans les angles morts de chaque virage se sont déposés des amoncellements de bois et de boue. Les vannes, restées fermées et non entretenues depuis plus de 20 ans, sont irrécupérables. Les barrages pour beaucoup privés sont dégradés et les biefs remplis de sédiments.

Les élus ont donc décidé d'agir. Constituer un syndicat, avec toutes les communes du bassin versant ne fût pas chose facile. L'intérêt pour la rivière n'est pas le même à Juigné, où c'est un petit ruisseau, qu'à Guéméné où le Don a un certain attrait. Les communes bordant le Don acceptèrent de constituer un syndicat d'étude. Pour les autres bordant les affluents, il faudra attendre des années plus tard. L'étude fût réalisée par le service du génie rural de la direction des services agricoles. Elle faisait l'inventaire des travaux à réaliser et les chiffrait année par année.

Ce fut la création du Syndicat d'aménagement du bassin versant du Don.

Ce syndicat, dès qu'il fût constitué, entreprit par tranches les travaux. Il fallait recalibrer à certains endroits puis trouver l'ancien fond. A partir de la bordure et à l'aide d'une drague, les éléments terreux furent déposés et étendus sur les terrains des riverains.

Ce fût un travail énorme où le syndicat se substituait à chaque riverain et à chaque propriétaire de barrage. Il travaillait continuellement, ou presque, sur des espaces « dits privés ». Sans contrepartie, il réalisa des investissements importants sur des ouvrages privés. C'est là qu'il fallut obtenir une modification de la législation concernant le statut des riverains et leur propriété. Depuis cette période très souvent, le syndicat, par nécessité pour la bonne tenue de la rivière, fût amené à investir sur des propriétés privées. C'est anormal ! Avec l'aide d'un avocat, j'ai moi même tenté de modifier ce statut. Nous n'y sommes pas parvenus. Au mieux, lorsque nous avons réalisé des travaux sur ouvrage privé, nous avons fait signer une convention. C'est probablement mieux que rien. On peut cependant avoir des doutes sur sa valeur juridique devant un tribunal.

Monsieur De Villeblanche, comme moi-même par la suite, nous avons dû faire un travail d'explication convaincre les élus de chaque commune du bassin versant de la nécessité d'adhérer et de participer financièrement. Discuter avec les riverains et les détenteurs d'ouvrages qui mettent souvent en avant un droit de propriété plus ou moins fictif sans soucis de l'intérêt général. Dans tous les cas et c'est encore vrai actuellement, le syndicat négocie, sans trop heurter, tout en défendant une contrepartie de la dépense publique.

Le statut juridique de nos rivières « non domanial » doit évoluer. Il est actuellement un frein au développement des activités de loisirs (sports, promenades, pêches, etc). Ce sera aussi un frein aux activités économiques comme la création des petites centrales hydro-électriques et autres...

On doit s'orienter dans les années futures vers une vision plus collective tenant compte de l'intérêt général. La réflexion sur l'utilité et le rôle de chaque ouvrage doit être vu dans cet esprit.

→ Centre International de la Culture Paysanne et Rurale : vers un renouveau de la faux ?

Lors du forum des associations et du repas communal du 23 juin à Gruellau, le CICPR a proposé une animation autour de la faux : présentation de la quinzaine de faux détenues dans notre collection de la Mulhais, dont deux faux appareillées pour la moisson, démonstration de battage de la faux sur l'enclumette, aiguisage à la pierre à aiguiser... et bien entendu séance de fauchage sur un carré de pré proche de la grande Halle, qui avait été réservé pour cette occasion. On a vu quelques faucheurs expérimentés comme Marcel Dousset, ancien exploitant de Haute Rive, donner des conseils à de plus jeunes qui ont encore des progrès à faire.

Un instrument du passé

La faux est un outil important de l'histoire agricole qui apparaît en Europe aux alentours du 2^e siècle avant l'ère chrétienne. Elle est alors exclusivement réservée à la coupe de l'herbe. Dans les vallées et les prés-marais, on voit alors des équipes de faucheurs, très tôt le matin, couper l'herbe qui produira le foin pour les bovins et tous les attelages ruraux et urbains. Le foin est alors un produit très recherché qui n'échappe pas à la spéculation car les rendements sont irréguliers en fonction des conditions climatiques.

Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'elle est utilisée dans la région pour la coupe des céréales dans les grandes exploitations. Charles Haentjens, qui a précédé Jules Rieffel sur le domaine de Grand-Jouan à Nazay, est sans doute l'un des premiers à faire venir de la Beauce des moissonneurs à la faux. Il est probable qu'une telle initiative suscita des réactions négatives dans la population locale qui voyait déjà son travail repris par des étrangers. D'autre part, le travail des femmes était dégradé : seuls les hommes maniaient la faux et les femmes devenaient les auxiliaires des moissonneurs pour lever la javelle et faire les gerbes. Dans les petites exploitations en tout cas, on préféra moissonner à la faucille sur les sillons jusqu'à la Première Guerre mondiale. Ensuite, on passera à la faucheuse à traction animale.

La faux est aussi un symbole très présent dans la littérature et le folklore. Outil agricole susceptible de se transformer en arme redoutable lors des grandes révoltes paysannes, la faux est aussi l'emblème de la Mort qui fauche, un jour ou l'autre, tous les vivants...

Un outil d'avenir ?

Mais la faux n'est-elle qu'un objet du passé ? Ce n'est pas certain... Il suffit de passer quelques heures sur Internet pour constater une sorte d'engouement mondial pour la faux. Des dizaines de vidéos sur YouTube présentent des séances de fauchage, d'affûtage, de battage de faux ; avec même des concours de fauchages qui se développent de la Nouvelle Zélande aux USA, en passant par l'Autriche (réputée pour la qualité de ses faux) et tous les pays européens.

La faux est vantée pour ses qualités écologiques qui sont faciles à comprendre : pas besoin de pétrole, faible coût d'acquisition par rapport à la débroussailluse à moteur thermique, plus grande rapidité. Les fans de la faux prétendent même que ce n'est pas fatiguant quand la faux est parfaitement affûtée et réglée... et que le faucheur est habile et entraîné. Mais les sceptiques restent nombreux... En revanche, c'est un bon exercice pour les abdominaux.

En tout cas, la faux est un instrument d'emploi facile pour couper les orties, les chardons et la grande oseille dans les prés. Quand on voit comment ces plantes indésirables se développent sur la commune, on ne peut que souhaiter le retour de la faux.



Marcel Doussel montre comment battre une faux



Faucheurs du CICPR en action à Gruellau